



#1 le discernement

#2 la demande de conseil

#3 l'alerte

Trois réflexes sont recommandés :
le discernement, la demande de conseil, l'alerte.

L'application de ces recommandations est d'autant plus forte que le Groupe SNCF doit faire face à des risques de plus en plus nombreux et à des législations de plus en plus exigeantes, dont la violation est assortie de très lourdes sanctions.

Pour s'assurer du respect de la charte éthique, les équipes SNCF disposent :

- D'une **direction de l'éthique Groupe**,
- D'un **réseau de près de 60 référents éthiques**, en **Nouvelle-Aquitaine**, une référente éthique a été désignée au sein des équipes TER,
- D'un **dispositif d'alerte Groupe** disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7 et accessible en 12 langues,
- D'un **auto-diagnostic éthique pour les managers** afin de prévenir les risques d'atteinte à l'image et à la réputation de l'entreprise.

60

référents éthiques

29

questions pour réaliser
un auto-diagnostic

La garantie d'une conformité dans son application des lois et réglementations

SNCF est dotée d'une direction juridique cumulant les fonctions traditionnelles de ce type de direction avec celle d'une **direction de la conformité**. Dans ce cadre, parmi ses missions de conformité, elle est chargée, par délégation du Président, de prévenir les risques d'infractions aux lois et réglementations.

La conformité du Groupe repose sur une organisation à plusieurs niveaux. Le directeur juridique et de la conformité Groupe s'appuie sur le **département conformité**. Cette entité est chargée du déploiement, de la mise en œuvre des modalités de suivi des programmes de conformité, du contrôle et de l'évaluation des dispositifs, du suivi de l'actualisation de la cartographie des risques et des plans d'actions. Elle anime le réseau de référents conformité au sein des directions de SNCF et de ses filiales. En Nouvelle-Aquitaine des référents conformité sont identifiés pour relayer ces dispositions.

La clause de non-conflit d'intérêts

Le Groupe SNCF évolue dans un environnement de **commandes publiques, d'ouverture à la concurrence et d'internationalisation**, susceptible d'engendrer des **conflits d'intérêts** dans les secteurs public et privé et d'exposer les salariés du Groupe. Ce faisant, tous les cadres supérieurs et cadres dirigeants ont signé un avenant à leur contrat de travail intégrant une clause de non-conflit d'intérêts.

La prévention de la corruption

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la corruption, le Président du Groupe SNCF a tenu à rappeler l'importance du respect des règles éthiques par les managers et leurs équipes. Quatre managers issus de différents secteurs d'activités de la SNCF, potentiellement confrontés à des tentatives de corruption ou à même de les déceler, ont accepté de partager leurs bonnes pratiques en matière de prévention.

De plus, conformément à l'engagement pris auprès de l'agence française anticorruption (AFA), tous les cadres de SNCF Voyageurs TER Nouvelle-Aquitaine ont suivi la formation obligatoire (de type e-learning) pour prévenir et lutter contre la corruption et le conflit d'intérêts. Des formations de lutte anti-corruption ont également été proposées à tous les agents.

Depuis octobre 2023, une procédure a été mise en place afin d'encadrer les opérations de mécénats et de parrainages dans le but de prévenir les risques liés à la corruption et de garantir le respect des engagements éthique de l'ensemble des entités du groupe SNCF.